



# Fiche Signalétique

---

---

## Section 1: Identification du Produit et de l'Entreprise

---

---

**Nom du produit:** Dégraissant à usage industriel (aérosol)

**Numéro(s) de produit:** 03099

**Utilisation du produit:** Dégraisseur d'usage général

### Coordonnées du fabricant / fournisseur:

#### Aux États-Unis:

CRC Industries, Inc.

885 Louis Drive

Warminster, PA 18974

[www.crcindustries.com](http://www.crcindustries.com)

1-215-674-4300 (Généralités)

800- 521-3168 (Technique)

800-272-4620 (Service à la clientèle)

#### Au Canada:

CRC Canada Co.

2-1246 Lorimar Drive

Mississauga, Ontario L5S 1R2

[www.crc-canada.ca](http://www.crc-canada.ca)

1-905-670-2291

#### Au Mexique:

CRC Industries Mexico

Av. Benito Juárez 4055 G

Colonia Orquídea

San Luís Potosí, SLP CP 78394

[www.crc-mexico.com](http://www.crc-mexico.com)

52-444-824-1666

Urgence 24 heures – CHEMTREC: 800-424-9300 ou 703-527-3887

---

---

## Section 2: Identification des Risques

---

---

### Vue d'Ensemble des Risques

**AVERTISSEMENT:** Vapeur nocive. Contenu sous pression.

Apparence et odeur: Liquide sans couleur ; odeur irritante en forte concentration.

### Effets potentiels sur la santé:

#### EFFETS AIGUS:

**YEUX:** Peut causer de la douleur et une légère irritation aux yeux. Blessure de la cornée invraisemblable. Les vapeurs peuvent irriter les yeux.

**PEAU:** Une exposition prolongée et répétée peut causer de l'irritation cutanée. Peut causer la sécheresse ou la desquamation cutanée. Il est peu vraisemblable qu'une seule exposition prolongée entraîne l'absorption du produit en quantités nocives pour la peau.

**INHALATION:** Une faible exposition peut entraîner des effets anesthésiques ou irritants. Une plus grande exposition peut provoquer des vertiges et de l'ivresse. Une exposition plus importante ou prolongée peut entraîner de l'inconscience, voire la mort.

**INGESTION:** La toxicité d'une seule dose orale est considérée comme étant faible. L'ingestion de grandes quantités peut causer de graves blessures, voire la mort. S'il est aspiré, pendant l'ingestion ou un vomissement, le liquide peut être rapidement absorbé par les poumons entraînant des lésions aux autres systèmes de l'organisme.

**EFFETS CHRONIQUES:** L'immersion chronique de la peau dans ce liquide peut entraîner son absorption cutanée. Un engourdissement peut survenir dans la zone immergée. Une inhalation excessive des vapeurs peut augmenter la sensibilité de l'épinéphrine et augmenter l'irritabilité myocardique.

**ORGANES VISÉS:** Système nerveux central. Avec possibilité du système nerveux périphérique, du foie et des reins.

État physique aggravé par exposition: Inconnu

**Nom du produit: Dégraissant à usage industriel (aérosol) (aérosol)**

**Numéro(s) du produit: 03099**

Se reporter à la section 11 pour les renseignements sur la toxicologie et la cancérogénicité.

### **Section 3: Composition / Renseignements sur les Ingrédients**

<b>COMPOSANT</b>	<b>NUMÉRO CAS</b>	<b>% par pds</b>
Trichloroéthylène (TCE)	79-01-6	95 – 99
1,2-Oxyde de butylène	106-88-7	0.5
Dioxyde de carbone	124-38-9	1 - 5

### **Section 4: Premiers Soins**

- Contact oculaire:** Asperger immédiatement avec beaucoup l'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin, si l'irritation persiste.
- Contact cutané:** Retirer les vêtements contaminés et laver la zone touchée avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin, si l'irritation persiste. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Inhalation:** Déplacer la personne à l'air frais. Maintenir la personne calme. Si elle ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Communiquer avec un médecin.
- Ingestion:** NE PAS provoquer de vomissements. Communiquer immédiatement avec un médecin.
- Avis aux médecins:** En raison de l'absorption rapide par les poumons pouvant survenir en cas d'aspiration et des effets systémiques, la décision à savoir s'il faut provoquer ou non le vomissement doit être prise par un médecin. Si un lavage doit être exécuté, suggérer un contrôle de endotrachéale et/ou oesophagien. Les risques de toxicité liés à l'aspiration par les poumons doivent être pris en considération lorsqu'il est envisagé de vider l'estomac. L'exposition peut augmenter l'irritabilité myocardiale. Ne pas administrer de médicaments sympathomimétiques à moins qu'ils soient absolument indispensables. Aucun antidote en particulier. Soins de soutien.

### **Section 5: Mesures en Cas d'Incendie**

**Propriétés d'inflammabilité:** Ce produit est ininflammable conformément à la définition de l'inflammabilité pour aérosol. (Voir 16 CFR 1500.3(c)(6) ) Cependant, il peut brûler sous certaines conditions.

Point d'éclair:	Aucun (TCC)	Limite d'explosion supérieure:	44.8%
Température d'autoallumage:	788°F / 420°C	Limite d'explosion inférieure:	8.0%

#### **Données pour incendie et explosion:**

- Moyen d'extinction approprié:** Employer un moyen approprié pour une attaque concentrique.
- Produits de combustion:** Chlorure d'hydrogène, quantités infimes de phosgène, chlore et monoxyde de carbone.
- Risques d'explosion:** Les contenants aérosols peuvent, lorsqu'ils sont exposés à la chaleur d'un feu, accumuler de la pression et exploser.
- Protection des pompiers:** Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes, approuvés par NIOSH pour la protection contre la suffocation et la décomposition toxique possible des produits. Une protection oculaire et cutanée doit être fournie. Utiliser un vaporisateur d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie et pour affaiblir les vapeurs pouvant se former lors de la décomposition du produit. Les gaz peuvent s'accumuler dans les zones inférieures.

**Nom du produit: Dégraissant à usage industriel (aérosol) (aérosol)**

**Numéro(s) du produit: 03099**

---

---

## Section 6: Mesures en Cas de Fuites Accidentelles

---

---

Précautions personnelles: Utiliser la protection corporelle recommandée à la section 8. Ne pas respirer les vapeurs

Précautions pour l'environnement: Prendre les précautions nécessaires pour éviter la contamination du sol et des surfaces d'eau. Ne pas vidanger dans les égouts ni les collecteurs d'eau pluviales.

Méthodes de confinement et de nettoyage: Ériger une digue autour du déversement. Ventiler la zone avec de l'air frais. Dans un espace confiné ou dont la circulation d'air est limitée, les nettoyeurs doivent porter une protection respiratoire appropriée. Récupérer ou absorber le matériel répandu à l'aide d'un absorbant indiqué pour les déversements de produits chimiques. Mettre les absorbants utilisés dans des contenants de déchets appropriés.

---

---

## Section 7: Entreposage et Manipulation

---

---

Procédures de manipulation: Les vapeurs de ce produit sont plus lourdes que l'air et se déposeront sur les superficies inférieures. S'assurer que la ventilation permet d'éliminer les vapeurs des superficies inférieures. Ne pas manger, boire ni fumer en utilisant ce produit. Faire preuve de prudence autour d'équipement sous tension. Le contenant métallique devient conducteur lorsqu'il est en contact avec une charge. Ceci peut entraîner un choc électrique ou une gerbe de feu blessant l'utilisateur. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.

Procédures d'entreposage: Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri des rayons du soleil. Les boîtes d'aérosol doivent être conservées à une température inférieure à 120°F / 49°C afin d'éviter la rupture des boîtes.

Niveau d'entreposage d'aérosol: I

---

---

## Section 8: Contrôles d'Exposition / Protection Personnelle

---

---

### Directives sur l'exposition:

COMPOSANT	OSHA		ACGIH		AUTRE		UNITÉ
	TWA	STEL	TWA	STEL	TWA	SOURCE	
Trichloroéthylène (TCE)	100	200 (v)	10	25	5	mfr	ppm
1,2-Oxyde de butylène	N.E.	N.E.	N.E.	N.E.	2	AIHA	ppm
Dioxyde de carbone	5000	30000 v	5000	30,000	N.E.		ppm

N.E. Non établi

(C) Ceiling (plafond)

(S) – skin (peau) (V) – Vacated (libre)

mfr – recommandations du manufacturier

### Contrôles et protection:

Contrôles techniques: L'aire doit être suffisamment aérée. Un appareil d'aspiration local est habituellement préféré, car il permet de contrôler les émissions d'un contaminant à la source, empêchant sa dispersion dans l'aire de travail. Si nécessaire, utiliser des moyens mécaniques pour maintenir les niveaux de vapeur en dessous des directives d'exposition. Dans un espace confiné, observer les règlements OSHA en vigueur.

Protection respiratoire: Aucune requise pour un travail effectué sous une ventilation adéquate. S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence.

**Nom du produit: Dégraissant à usage industriel (aérosol) (aérosol)**

**Numéro(s) du produit: 03099**

Protection visuelle/faciale: Sous des conditions normales, porter des lunettes de protection. En cas de probabilité raisonnable de contact avec le liquide, porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques.

Protection cutanée: Utiliser des gants de protection en PVC et Viton®. Utiliser, également, un survêtement de protection en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

---

---

## Section 9: Propriétés Physiques et Chimiques

---

---

État physique: Liquide

Couleur: Sans couleur

Odeur: Odeur irritante en haute concentration

Seuil d'odeur: ND

Gravité particulière: 1.46 @ 70°F / 21°C

Point d'ébullition initial: 189°F / 87°C

Point de congélation: ND

Pression de vapeur: 60 mmHg @ 68°F / 20°C

Densité de vapeur: 4.53 (air = 1)

Taux d'évaporation: très rapide

Solubilité: 0.1 g / 100 g @ 77°F / 25°C (dans l'eau)

Coefficient de distribution eau/huile: ND

pH: NA

Composés Organiques volatiles: Pds %: 97.0 g/L: 1400 lb/gal: 11.66

---

---

## Section 10: Stabilité et Réactivité

---

---

Stabilité: Stable

Conditions à éviter: Éviter les rayons directs du soleil ainsi que les sources de rayons ultraviolets. Éviter les flammes nues, les arcs de soudure ainsi que les sources de température élevée pouvant induire la décomposition thermique.

Matériaux incompatibles: Éviter le contact avec les métaux, notamment: Les poudres d'aluminium, les poudres de magnésium, le potassium, le sodium et la poudre de zinc. Éviter le contact involontaire avec les amines. Éviter le contact avec des bases et des oxydants puissants.

Produits à décomposition dangereuse: Chlorure d'hydrogène, quantités infimes de phosgène et de chlore

Possibilité de réactions dangereuses: Non

---

---

## Section 11: Information Toxicologique

---

---

Ce produit n'a pas subi d'études toxicologiques à long terme. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

### **Toxicité aigue:**

<u>Composant</u>	<u>Oral LD50 (rat)</u>	<u>Dermique LD50 (lapin)</u>	<u>Inhalation LC50 (rat)</u>
Trichloroéthylène (TCE)	5 400 mg/kg	> 2 000 mg/kg	12 500 ppm/4H
1,2-Oxyde de butylène	1 180 mg/kg	1 760 mg/kg	Aucunes données
Dioxyde de carbone	Aucunes données	Aucunes données	470 000 ppm/30M

**Nom du produit: Dégraissant à usage industriel (aérosol) (aérosol)**

**Numéro(s) du produit: 03099**

**Toxicité chronique:**

<u>Composant</u>	<u>OSHA Carcinogène</u>	<u>IARC Carcinogène</u>	<u>NTP Carcinogène</u>	<u>Irritant</u>	<u>Sensibilisateur</u>
Trichloroéthylène (TCE)	Non	Groupe 2A	Carcinogène anticipé	yeux, peau	Oui
1,2-Oxyde de butylène	Non	Groupe 2B	Non	yeux, peau	Non
Dioxyde de carbone	Non	Non	Non	Non	Non

Toxicité reproductive: Aucune information disponible

Téatogénicité: Aucune information disponible

Mutagénicité: Trichloroéthylène: Les études de mutagénicité in vitro étaient négatives  
Les études de mutagénicité sur les animaux étaient négatives  
1,2-Oxyde de butylène: Les études de mutagénicité in vitro étaient positives  
Les études de mutagénicité sur les animaux étaient négatives

Effets synergétiques: Aucune information disponible

---

---

## **Section 12: Information Écologique**

---

---

Ce produit n'a pas subi d'études écologiques. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Écotoxicité: La matière est modérément toxique pour les organismes aquatiques sur une base aigue

Persistence / Dégradabilité: La biodégradation peut survenir lorsque les conditions aérobiques et anaérobiques sont réunies.

Bioaccumulation / Accumulation: Faible bioconcentration possible (Facteur de concentration biologique inférieur à 100)

Mobilité dans l'environnement: Haute potentialité de mobilité dans la terre.

---

---

## **Section 13: Élimination**

---

---

**Classification déchets:** Le liquide dispersé fait partie de l'élimination des déchets dangereux RCRA sur le plan de la toxicité portant les codes de déchets suivants: U228, F001, F002, D040.  
(Vous reporter 40 CFR Part 261.20 – 261.33)  
Les contenants aérosols vides peuvent être recyclés. Le liquide doit être traité comme un déchet dangereux.

Toutes les activités d'élimination doivent respecter les réglementations fédérales, provinciales et municipales. Les réglementations municipales peuvent être plus rigoureuses que les exigences fédérales ou provinciales.

---

---

## **Section 14: Information pour le Transport**

---

---

Département des transports É.-U. (terre): UN1950, Aérosols, ininflammable, 2,2 (6.1), Quantité limitée\*\*

ICAO/IATA (air): UN1950, Aérosols, ininflammable, contenant des substances de la division 6.1, PGIII, 2.2 (6.1), Quantité limitée

IMO/IMDG (eau): UN1950, Aérosols, 2,2 (6.1)

**Réserves spéciales:** \*\*Ce produit peut être classé et étiqueté comme « Bien de consommation, AAR-D » pour le transport par voie terrestre nationale jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2014.  
Si l'expédition se fait en quantité limitée par voie terrestre, veuillez prendre note que les documents d'expédition ne sont pas requis.

**Nom du produit: Dégraissant à usage industriel (aérosol) (aérosol)**

**Numéro(s) du produit: 03099**

---

---

## **Section 15: Réglementation**

---

---

### **Règlements fédéraux É.-U.:**

Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi réglementant les substances toxiques):

Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act (CERCLA):

Il existe des quantités à déclarer pour les ingrédients suivants: Trichloroéthylène (100 lb)  
1,2-oxyde de butylène (100 lb)

**Le National Response Center (800-424-8802) ou votre comité d'organisation en cas d'urgence local doit être immédiatement avisé de tous déversements ou fuites suite à la perte de l'un des ingrédients dont la quantité doit être déclarée.**

Superfund Amendments Reauthorization Act (SARA) Titre III:

Section 302 Substances extrêmement dangereuses (EHS):           Aucune

Section 311/312 Catégories de danger:	Risque d'incendie	Non
	Risque réactif	Non
	Libération de pression	Oui
	Risque aigu pour la santé	Oui
	Risque chronique pour la santé	Oui

Section 313 Produits chimiques toxiques:           Ce produit contient les substances suivantes qui doivent être reportées selon la section 313 du titre III de la loi SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) de 1986 et 40 CFR Part 372:  
Trichloroéthylène (96,5%), 1,2-oxyde de butylène (0,5%)

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique:

Section 112 Polluants atmosphériques dangereux:           Trichloroéthylène, 1,2-Oxyde de butylène

Occupational Safety and Health Administration:

Ce produit est réglementé par selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses.

### **Règlements d'états É.-U.:**

Loi de Californie sur l'eau potable et les toxiques (Prop 65):

Ce produit peut contenir les produits chimiques suivants, reconnus par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer, des déficiences de naissance et autre danger pour la reproduction:

trichloroéthylène

Règlements COV sur les biens de consommation:

Ce produit n'est pas étiqueté pour la vente en Californie. Dans les autres états soumis à des règlements COV sur les produits de consommation, ce produit n'est pas destiné à la vente au détail. Ce produit est destiné à une utilisation dans le processus de fabrication seulement.

Droit fédéral à connaître:

New Jersey:       79-01-6, 106-88-7, 124-38-9

Pennsylvanie:     79-01-6, 106-88-7, 124-38-9

Massachusetts:   79-01-6, 106-88-7, 124-38-9

Rhode Island:    79-01-6, 106-88-7, 124-38-9

### **Réglementation canadienne:**

Inventaire LIS canadien:           Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire LIS ou exemptés.

**Nom du produit: Dégraissant à usage industriel (aérosol) (aérosol)****Numéro(s) du produit: 03099**

Classe de risque SIMDUT: A, D1B, D2A, D2B

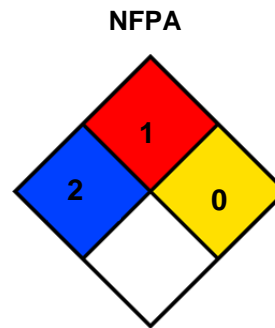
**Réglementation Union Européenne:**

**Conformité RoHS:** Ce produit est conforme à la Directive 2002/95/EC du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003. Ce produit ne contient aucune des substances interdites telles qu'énumérées à l'article 4(1) de la directive RoHS.

Réglementation complémentaire: Aucune

**Section 16: Autres informations**

HMIS® (II)	
<b>Santé:</b>	<b>2</b>
<b>Inflammabilité:</b>	<b>1</b>
<b>Réactivité:</b>	<b>0</b>
<b>EPP:</b>	<b>B</b>



Valeur nominale entre 0 (aucun danger) à 4 (danger grave)

Préparé par: Michelle Rudnick  
 N° CRC: 458  
 Date de révision: 08/21/2012

Modifications depuis la dernière révision: Section 15: Règlements COV sur les biens de consommation

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC Industries ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux Industries CRC.

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists  
 CAS: Registre CAS  
 CFR: Code des règlements fédéraux  
 DOT: Département des transports  
 g/L: Grammes par litre  
 HMIS: Système d'identification des matériaux dangereux  
 IARC: Agence internationale pour la recherche sur le cancer  
 IATA: Association du transport aérien international  
 OACI: Organisation de l'aviation civile internationale  
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses  
 OMI: Organisation maritime internationale  
 lb/gal: Livres par gallon  
 LIS: Liste intérieure des substances  
 CL: Concentration létale  
 DL: Dose létale

NA: Non applicable  
 ND: Non défini  
 NIOSH: National Institute of Occupational Safety & Health  
 NFPA: National Fire Protection Association  
 NTP: Programme national de toxicologie  
 OSHA: Occupational Safety and Health Administration  
 PMCC: Méthode Pensky-Martens en vase clos  
 EPP: Équipement de protection personnelle:  
 ppm: Parties par million  
 RoHS: Restriction des substances dangereuses  
 SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail  
 STEL: Limite d'exposition de courte durée  
 TCC: Méthode Tagliabue en vase clos  
 TWA: Moyenne pondérée dans le temps